



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à 14 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Sylvie Lopez, Messieurs Jean-Claude Anglars, René Bru, Éric Cantournet, Michel Costes, Jean-Louis Denoit, Jean-Claude Fontanier, Fernand Nicolau suppléant de Monsieur Jean-Pierre Souques, Henri Malaval, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel, Claude Salles suppléant de Monsieur Serge Roques.

Membres absents ou excusés : Mesdames Monique Aliès, Simone Anglade, Messieurs André At, Éric Bula, Bertrand Cavalerie, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Jean-Louis Grimal, René Lavastrou, Serge Roques et Jean-Pierre Souques.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Natalie Alazard, médecin-chef, Messieurs Éric Flores, directeur départemental, Stéphane Alléguede, Michel Galtier, Alain Garibal, Benoît Tomczak et Patrice Jouet, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : /

Membre de droit : Madame le Préfet représentée par Monsieur Richard Mir.

Date de convocation : 31 mai 2013.

## MISE À JOUR DU RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL

Vu le rapport n° 4.

Considérant que la couverture opérationnelle des communes de Veyreau, La Roque Sainte-Marguerite et de Saint André de Vézines doit être revue dans le cadre de la convention interdépartementale Aveyron-Gard et que cette modification a été soumise à l'avis des maires concernés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil d'administration donne, sous réserve de la validation par les maires concernés, un avis favorable à la mise à jour du règlement opérationnel comme suit :

Mise à jour de la Convention inter-départementales :

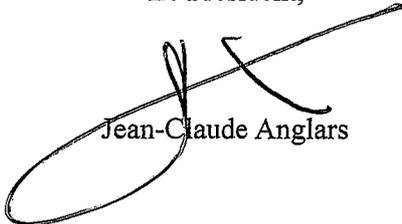
AVEYRON – GARD :

communes	Précision lieu-dit	CS 1 <sup>er</sup> appel	CS 2 <sup>ème</sup> appel
VEYREAU	LIEU-DIT LE MAS MAURY LIEU-DIT MASSABIAU LIEU-DIT CADENAS LIEU-DIT LA BARTASSERIE LIEU-DIT ALUECH LIEU-DIT VIALARET LIEU-DIT SAINT JEAN DE BALMES LIEU-DIT PELLALERGUES LIEU-DIT LUC LIEU-DIT LA PLANQUE LIEU-DIT LES MOURGUES LIEU-DIT LE POUGET LIEU-DIT ESPALIES LIEU-DIT BRE LIEU-DIT LA CADENEDE LIEU-DIT LES SOURGUETTES LIEU-DIT VEYREAU RD29	LANUEJOLS (30)  (actuellement : MILLAU)	MILLAU
LA ROQUES SAINTE MARGUERITE	LIEU-DIT ALTAYRAC LIEU-DIT LE RUASSOU LIEU-DIT LA BOUTEILLE	LANUEJOLS (30)  (actuellement : MILLAU)	MILLAU
SAINTE ANDRE DE VEZINES	LIEU-DIT VESSAC LIEU-DIT NAVAS LIEU-DIT MONPLO LIEU-DIT BRUNAS LIEU-DIT MARLAVAGNE LIEU-DIT LA ROUJARIE LIEU-DIT LA ROUJARIE LIEU-DIT SAINT ANDRE DE VEZINES LIEU-DIT ROQUES ALTES LIEU-DIT SABELLENQUE LIEU-DIT SARRALIES LIEU-DIT LA COMBE RD29	LANUEJOLS (30)  (actuellement : MILLAU)	MILLAU

Fait à Rodez, le

09 JUL. 2013

Le Président,

  
Jean-Claude Anglars